



Belvaux/Sanem, le 04 mars 2026

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement en date du 19 février 2026, réf N° **EAU-AUT-22-1094**, la société

THE ROOTS OFFICE SARL

a obtenu une autorisation relative à **la gestion des eaux dans le cadre de l'exploitation d'un bâtiment mixte à Belvaux.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délai de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **04 mars 2026 au 13 avril 2026 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz



1960-1961

THE REPUBLIC

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

THE REPUBLIC OF THE UNITED STATES OF AMERICA

